



**PROCES VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07/10/2024**

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 12*

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 07 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

Présents : Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, ESTEVENNY Clarion, GONTHIER Céline, LUGAN Christine, MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LHEROT Pierre-Jean, TREBOSC Michel.

Excusés : Mme CLERGUE Christel, MM. LEMONNIER Alain, LEVEAUX Stéphane

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 03/10/2024

**ORDRE DU JOUR** :

- 1 – Approbation du procès-verbal
- 2 – Délibération : Convention Ecole et Cinéma
- 3 – Travaux voirie
- 4 – Point urbanisme PLUi
- 5 – Cérémonie du 11 novembre
- 6 – Point coffret Noël pour les anciens
- 7 – Questions diverses

1- **Approbation du procès-verbal**

Après lecture, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 2 septembre 2024.

2- **Délibération**

**Délibération 22-2024**

- **Convention Opération Ecole et Cinéma 2024-2025**

Le dispositif « école et cinéma » coordonné par Média-Tarn est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'image animée.

L'objectif est de faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7<sup>ème</sup> art.

Cette action culturelle propose à la commune de Rouffiac une convention qui permettrait aux enfants de l'école d'assister à trois séances au cours de l'année scolaire, une par trimestre. La participation financière pour chaque séance par élève et par an de 1.50 €. Le transport reste à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer à ce dispositif.

### **3- Travaux voirie**

Les travaux de voirie se poursuivent et devraient être terminés fin octobre. Après réflexion, il est décidé que pour l'impasse de la Mairie le revêtement sera en béton bitumeux et non en béton désactivé.

Suite à la mise en place de l'adressage postal, la commission voirie du Conseil Municipal va mettre à jour le tableau voirie réalisé en 2010 lors du transfert à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

### **4- Point urbanisme PLUi**

La loi Climat et Résilience, au-delà de protéger l'agriculture, les sols et les paysages, est d'atteindre la neutralité carbone pour 2050. La sobriété foncière s'inscrit dans cette démarche. Ainsi de 2021 à 2031, il faut réduire de 50 % la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers par rapport à la décennie passée. A partir de 2031, c'est la notion d'artificialisation qui devra être mesurée pour définir une trajectoire qui permettra la zéro artificialisation nette en 2050.

Le présent rapport triennal réalisé sur le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois permet de mesurer et de communiquer régulièrement au sujet du rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction à l'échelle d'un document de planification et d'urbanisme.

Ce rapport a été présenté au conseil de communauté du 24 septembre 2024. Il permet de visualiser :

- La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers exprimés en nombre d'hectares
- Le solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées
- Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables
- L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation des espaces

Il fait l'objet d'un débat et d'une délibération du conseil communautaire et de mesures de publicité. Il est également transmis aux communes de la communauté d'agglomération.

Ce rapport précise que la consommation d'espace dans le grand Albigeois entre 2011 et 2022 a été de 282 ha. Calculée tous les trois ans, elle évolue à la baisse passant de 83.3 ha consommés entre 2011 et 2013 et à 43.6 ha entre 2020 et 2022.

- 72 % de la consommation foncière moyenne de la C2A est due en grande partie à la production de logement.
- 21 % est consommé par la création de zones d'activités
- 6 % pour la construction d'infrastructures et d'équipements

Monsieur le Maire précise que ce rapport est disponible en mairie et le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

## **5- Cérémonie du 11 novembre**

La commémoration de l'armistice de la guerre de 14-18 aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 10 h 45 place de l'école, précédée d'une messe à 10 h. Des invitations à cette commémoration vont être distribuées dans les jours à venir.

La cérémonie sera suivie d'un apéritif sur le parvis de la mairie.

## **6- Point coffret Noël pour les anciens**

Comme chaque année, un colis gourmand sera distribué aux personnes âgées de plus de 80 ans.

## **7- Questions diverses**

Plusieurs dates ont été fixées pour le premier semestre 2025 avec :

- La cérémonie des vœux aura lieu le 18 janvier 2025 à 19 h.
- La réunion publique se déroulera le mardi 11 mars 2025 à 20 h à la salle des fêtes.
- La journée citoyenne le samedi 10 mai 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la directrice de l'école l'a informé que l'inspection académique n'accepte plus les rentrées scolaires en janvier. Les enfants, qui devaient rentrer en janvier 2025, rentreront ce mois-ci. Pour l'année prochaine, les enfants qui auront 3 ans courant premier semestre 2025 ne pourront être scolarisés qu'à la rentrée de septembre 2025.

Pour viabiliser les bâtiments dit du « Travail » acquis par la Mairie (eau-électricité-assainissement), les travaux ont été faits en même temps que la route, les devis ont été engagés sur le budget 2024 pour un montant de 9 472.23 €.

Le devis pour le C15 s'élève à 2 476 € dont des réparations minimales de 925 €. Il est finalement décidé de le réparer.

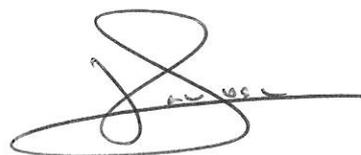
Travaux sur des conduites de gaz TÉREGA : l'arrêté de la préfecture est consultable en mairie.

Fin de séance 23 h 00

La Secrétaire de séance  
Nathalie AZNAR



Le Maire  
Michel TREBOSC



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Cantine à 1 € : vu l'exemple des bases à Saliès sur 3 tranches en fonction du quotient familial de la CAF. Voir le logiciel en ligne pour la mise en place en janvier 2025. (Voir aussi aide par la loi EGALIM)
  
- Entretien de la salle des fêtes : acheter une machine pour la nettoyer (nettoyage effectué par l'agent) avec un surcoût sur la location ? Des dalles au plafond sont à changer suite à des fuites. Au Club House, les tables sont neuves et pas forcément bien entretenues lors des locations.
  
- Jeux école : étude toujours en cours
  
- Le démontage des tommettes de la petite maison est prévu.
  
- Il était proposé de faire une table d'orientation sous la mairie, peut-être pendant la journée citoyenne ?
  
- Prévoir une réunion avec les associations pour leur proposer de participer à la décoration de Noël pour les fêtes de fin d'année.
  
- Un câble en bord de route au sol dans le lotissement du stade.